



RÉGION
**Nouvelle-
Aquitaine**

réseau
arts plastiques & visuels
nouvelle-aquitaine
ASTRE

Communiqué de presse
Mercredi 30 octobre 2019

Soutien aux arts plastiques et visuels en Nouvelle-Aquitaine : 13 lauréats pour l'appel à projet « Coopération et création »

La deuxième édition de l'appel à projet lancé dans le cadre du Contrat de filière Arts plastiques et visuels, associant l'État, la Région Nouvelle-Aquitaine et Astre, avait pour thématique « Coopération et création ». 13 lauréats ont été retenus à l'issue de l'examen des 44 dossiers de candidatures.

Comme prévu par le Contrat de filière, **un comité de sélection de huit membres**, composé de deux représentants des services de l'État, deux représentants des services de la Région, deux représentants des structures arts plastiques et visuels, deux représentants des artistes, **s'est réuni pour délibérer**, afin d'identifier collectivement les dossiers qui paraissaient répondre le mieux aux enjeux de l'appel à projet.

Au terme de ces délibérations, 13 dossiers ont été retenus pour être les lauréats de cette deuxième édition. **Chacun des lauréats bénéficiera d'une aide pour la réalisation de son projet, dans le cadre de l'enveloppe globale de 122 500 euros co-financée à parité par l'État et la Région.**

Les 13 lauréats au titre de l'appel à projet 2019 sont :

- **L'Association Littoral basque - Atalaia- Euskal Itsasbazterra** (Hendaye, 64) pour un projet de Résidence croisée Nouvelle Aquitaine-Land de Hesse. **Aide de 11 300 euros.**
- **Zébra 3** (Bordeaux, 33), pour le projet Nouvelle-Aquitaine / Québec-Coopérations & mobilités culturelles- Résidences de Commissaires 2019/2020. **Aide de 10 000 euros.**
- **La Coopérative** (Courçon, 17), pour le projet Voyage au centre du Marais. **Aide de 6 000 euros.**
- **Le CAUE de la Haute-Vienne** (Limoges, 87) pour le projet Tangué ! (d'un point de vue ondoyant). **Aide de 7 000 euros.**
- **Limousin Art Contemporain & Sculptures LAC&S Lavitrine** (Limoges, 87) pour le projet « autres multiples », édition 2020. **Aide de 15 000 euros.**
- **La Compagnie Les marches de l'été** (Le Bouscat, 33), pour le projet Les prototypes du vivant, une exposition performative. **Aide de 6 000 euros.**
- **Connectif Plateforme Créative** (Bordeaux, 33), pour le projet Moi Nous Elles Les Nouvelles Chimères. **Aide de 3 800 euros.**
- **L'association La Maison** (Bayonne, 64), pour un projet de colloque Art et archéologie. **Aide de 8 000 euros.**
- **Véronique Béland** (Poitiers, 86), pour le projet Haunted Telegraph - pour un imaginaire sonore de l'au-delà. **Aide de 11 000 euros.**

- **L'association L'Oreille est Hardie** - Le Confort moderne (Poitiers, 86), pour le projet Caravane Piscine. **Aide de 13 900 euros.**

- **Anne-Laure Boyer** (Bordeaux, 33) pour le projet Le langage de la nuit - chambre immersive. **Aide de 12 500 euros.**

- **A.R.C.A.D. - Association de Rencontres** (Anglet, 64) pour un projet de Résidence de création croisée entre la Gaspésie- Québec et le Pays Basque-Nouvelle Aquitaine. **Aide de 6 000 euros.**

- **GROEP, Collectif d'artistes** (Bordeaux, 33) pour le projet BB' Projekt - Contre ma peau - Grens – Against my skin. **Aide de 12 000 euros.**

Qu'est-ce que le contrat de filière Arts plastiques et visuels 2018-2020 ?

Signé le 28 juin 2018 par l'État (Ministère de la Culture – DRAC Nouvelle-Aquitaine), **la Région Nouvelle-Aquitaine et le réseau Astre**, ce contrat vise l'émergence d'une dynamique de filière et de coopération entre les acteurs des arts plastiques et visuels en Nouvelle-Aquitaine. **Fruit de 11 mois de concertation et de 18 réunions publiques**, il concrétise la réflexion portée par les **500 professionnels** qui ont participé au Schéma d'orientation pour le développement des arts visuels (Sodavi) Nouvelle-Aquitaine, de novembre 2016 à octobre 2017. Le contrat de filière « **Arts plastiques et visuels 2018-2020** » crée le **cadre de politiques publiques concertées et partagées au bénéfice du secteur des arts visuels**. Il a pour objet de **définir les axes prioritaires sur la base desquels la Région Nouvelle-Aquitaine conduira sa politique de soutien aux acteurs du secteur, à laquelle elle consacre une enveloppe annuelle d'environ 5 millions d'euros**. Pour l'essentiel, il vise à **renforcer les coopérations et les solidarités entre les différents acteurs du secteur à l'échelle régionale**.

Dans le secteur des arts visuels, **l'État - Ministère de la culture, et ses services déconcentrés, consacrent chaque année près de 5.5 millions d'euros** pour soutenir les créateurs et les opérateurs, au titre de la formation, de la création, de la diffusion et de la médiation culturelle.

Conclu pour une durée de trois ans, le contrat de filière Arts plastiques et visuels 2018-2020 s'articule autour de quatre axes : la reconnaissance du travail de l'artiste, notamment par un meilleur respect de ses droits, la consolidation des modalités de sa rémunération et le renforcement de sa professionnalisation ; **le développement artistique et culturel des territoires par la coopération**, au travers notamment de l'attention portée aux actions favorisant la mutualisation et la circulation des projets et des ressources, ou l'amélioration de l'accès à l'information sur les ressources ; **l'innovation, le développement économique et le rayonnement** de la scène artistique régionale ; **et l'accès aux pratiques artistiques et culturelles**. Il prévoit également la **mise en place d'actions nouvelles : d'une part, des actions collectives** portées et mises en œuvres par le réseau « Université d'été des arts visuels », la mise en place de journées « bourses à projet », ou encore le développement d'outils de valorisation de circuits artistiques territoriaux ; **d'autre part, la mise en place d'un appel à projet « coopération et création »** conjointement porté par l'Etat et la Région.